

bulletin

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Sommaire

Présentation: Jacques Prémont,**2-4 Les 70 ans**

de l'édifice Pamphile LeMay

Gilles Gallichan**5-9**

Deux siècles d'histoire à la Bibliothèque du Parlement

Gilles Lesage**10-14**

Le rapport Garneau (1940) sur la Bibliothèque

Jean-Guy Pelletier**15-16**

Le règlement du prêt (1985)

Gérard Vleminckx

Présentation



Jacques Prémont

Il y a 70 ans, la Bibliothèque s'installait dans l'annexe de l'Hôtel du Parlement, un édifice qui rappelle aujourd'hui le souvenir du grand bibliothécaire Pamphile LeMay. Le Bulletin veut souligner de façon particulière cet anniversaire:

- l'historien Gilles Galichan rappelle d'abord les 70 ans de l'édifice, un lieu d'histoire et de patrimoine.
- le journaliste Gilles Lesage évoque de son côté deux siècles d'histoire à la Bibliothèque du Parlement.
- l'historien Jean-Guy Pelletier commente le rapport Garneau qui en 1940 faisait le point sur la situation et traçait des voies d'avenir pour l'institution.
- l'actualité est finalement présentée par le plus récent règlement du prêt à la Bibliothèque.

Des illustrations d'époque aideront à évoquer les années 1915-1920 qui ont marqué une période importante dans l'évolution d'une Bibliothèque presque deux fois centenaire.

Jacques Prémont, directeur
Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec, le 22 juillet 1985

Comité de publication:*Gaston Deschênes, Jocelyn Saint-Pierre et Yvon Thériault***Impression:***Service des impressions de l'Assemblée nationale***Abonnement:***Jacqueline Bouchard (643-2896)***Conception, photocomposition et montage:***Studio de graphisme La Dame de Coeur inc.***Messagerie:***Service de distribution des documents parlementaires***Dépôt légal — 3^e trimestre 1985****Bibliothèque nationale du Québec****ISSN 0701-6808**

Les 70 ans de l'édifice Pamphile LeMay

par Gilles Gallichan

M. Gilles Gallichan est agent de recherche à la division de la reconstitution des débats de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Parmi les Québécois, même ceux qui sont familiers avec la colline parlementaire, nombreux sont ceux qui passent près de l'Assemblée nationale sans remarquer l'édifice Pamphile LeMay. La chose n'est pas étonnante puisque cet édifice est discrètement situé entre l'Hôtel du parlement et l'édifice Honoré-Mercier et que ces imposants voisins l'occultent presque entièrement. Il y a pourtant 70 ans que cette annexe du parlement est ouverte et son architecture comme son histoire ne manquent pas d'intérêt.

Un nouvel édifice à construire

Lorsqu'il fut construit, entre 1877 et 1886, l'Hôtel du parlement devait abriter non seulement les bureaux et les salons de la législature mais aussi le lieutenant-gouverneur, le Conseil exécutif et tous les ministères. Ce nouvel édifice remplaçait l'ancien parlement situé Côte-de-la-Montagne. Celui-ci aurait pu continuer à loger quelques services gouvernementaux mais il fut détruit par un incendie le 11 avril 1883. En raison de cet incendie, on accéléra les travaux de construction du nouvel édifice mais, déjà, on s'y retrouvait l'étroit.

Ce fut d'abord la Bibliothèque de la législature qui posa un problème d'espace. Ses collections avaient été décimées par l'incendie de 1883, mais Pamphile LeMay, le bibliothécaire de l'époque, avait entrepris de restaurer la bibliothèque parlementaire. On installe cette nouvelle bibliothèque au rez-de-chaussée du parlement, mais l'espace vint rapidement à manquer. C'est LeMay qui, le premier, proposa de construire une annexe pour loger la bibliothèque; son projet consistait à l'édifier dans la cour intérieure du parlement à l'endroit où se trouve aujourd'hui le restaurant «Le Parlementaire». LeMay justifiait ce choix par la proximité des deux Chambres législatives. Ce projet était à l'étude lorsque LeMay quitta son poste en 1892 et son successeur, Narcisse Dionne, ne put convaincre les autorités d'y donner suite rapidement. On différa le problème en aménageant, pour la bibliothèque, un espace sous les combles de l'édifice, mais cette solution ne suffisait pas. Déjà, vers 1900, les ministères avaient un besoin urgent de locaux et la

bibliothèque envahissait toutes les pièces où existait un quelconque espace de rangement. Dans chacun de ses rapports, le bibliothécaire réclamait un nouvel édifice. Il dut l'attendre pendant dix ans. En 1910, Louis-Alexandre Taschereau, alors ministre des Travaux publics, autorisait enfin la construction d'une annexe reliée à l'Hôtel du parlement par une passerelle construite à la hauteur du premier étage.

On confia les plans aux architectes J.-O. Marchand et P.-E. Tanguay et la construction à l'entrepreneur Joseph Gosselin de Lévis. Les travaux durèrent plus longtemps que prévu. En 1911, la structure métallique du bâtiment était élevée et ce n'est que quatre ans plus tard qu'il put être occupé; il ne restait plus alors qu'à terminer la décoration intérieure.

Un édifice à découvrir

On avait voulu que ce nouvel édifice s'harmonise avec l'architecture du palais législatif et les constructeurs répondirent à ce vœu. Plus sobre et moins vaste, il s'élève sur trois étages et occupe un rec-





La Bibliothèque du Parlement vers 1900

tangle de 212 pieds sur 60. Le rez-de-chaussée avec mezzanine était destiné à la bibliothèque, le premier étage à la salle et aux bureaux du Conseil exécutif, les second et troisième étages au Conseil de l'Instruction publique.

À l'extérieur, l'édifice est tel qu'il apparaissait au visiteur de 1915 avec ses toits à lucarnes soulignés par une corniche en saillie et ses fenêtres ornées de reliefs de pierre. À l'étage de la bibliothèque, les fenêtres sont cintrées et garnies de bossages de pierre dont la maçonnerie rappelle celle de l'édifice principal. Deux fausses façades occupent les extrémités du bâtiment et un avant-corps, situé côté sud, sert d'amorce à la passerelle couverte qui relie l'édifice Pamphile-LeMay à l'Hôtel du parlement. Cette passerelle est également remarquable par son ornementation: six demi-colonnes cannelées d'ordre dorique soutiennent une corniche et un entablement où deux anges en demi-relief présentent les armoiries anciennes du Québec. On remarque aussi sur le mur de l'édifice, de part et d'autre de la passerelle, un trumeau en bas-relief représentant les armoiries de Sir Auguste-Réal Angers, lieutenant-gouverneur

entre 1887 et 1892, et de Sir Louis-Amable Jetté, lieutenant-gouverneur de 1898 à 1908.

C'est donc en 1915 que la bibliothèque fut installée dans ses nouveaux locaux mais on fit une ouverture discrète puisque l'aménagement intérieur n'était pas terminé. La guerre de 1914 avait empêché la livraison des revêtements de marbre et de granit rouge destinés aux murs et aux colonnes. Ils restèrent d'ailleurs en Belgique pendant toute la durée du conflit et ce n'est qu'après la guerre, en 1921, que l'on put achever la décoration intérieure. En 1916, cependant, on avait installé dans la bibliothèque la superbe verrière exécutée par la maison Perdriau de Montréal sur un dessin de Charles Huot. Cette verrière représente une femme qui s'éloigne d'une cascade portant une urne pleine d'eau, symbole de l'étude et de la science. Il y est inscrit la devise: «Je puis mais n'épuise». Le bibliothécaire Ernest Myrand, qui fut en poste de 1912 à 1921, suggéra ce thème et cette devise.

Autour de cette annexe appelée plus tard édifice «B», de nouveaux bâtiments surgirent bientôt sur la colline parlementaire: l'édifice Honoré-Mercier «C» en 1925, l'édifice «D» en 1931 et l'édifice André-Laurendeau «E» en 1935.

Jusqu'aux années '60, l'intérieur de l'édifice ne subit pas de changements majeurs mais, vers 1965, on creusa et on restaura le sous-sol de la bibliothèque pour y loger plus adéquatement les collections de journaux et de périodiques et pour aménager une salle de lecture. On perça un nouvel escalier et les lustres de bronze firent place à un éclairage au néon. Les employés de l'époque se souviennent encore des désagréments de ces travaux; les forages et les dynamitages provoquaient



la chute des livres et des tableaux, les vitres volaient en éclats et les inscriptions «Silence» semblaient particulièrement dérisoires.



Un lieu d'histoire

Le Conseil exécutif quitta le premier étage de l'édifice en 1970 pour s'installer dans l'édifice «J». Bien des réunions du Conseil des ministres s'étaient déroulées dans cette salle depuis 1916. Quant au local voisin, aménagé en salle de presse en 1967, plusieurs se souviennent que c'est là que Daniel Johnson, la veille de sa mort, donna sa dernière conférence de presse. Par la suite, les Présidents de l'Assemblée nationale occupèrent les lieux et ce, jusqu'à tout récemment. Enfin, lorsqu'en 1978 l'Assemblée décida de télédiffuser ses travaux, c'est au troisième étage que l'on installa la régie technique.

Il y a cinq ans, lorsqu'on rebaptisa quelques-uns des édifices de la colline parlementaire, plusieurs auraient souhaité donner à celui de la bibliothèque le nom de Jean-Charles Bonenfant qui l'avait dirigée de 1952 à 1969. Mais l'Université Laval ayant déjà donné ce nom à sa propre bibliothèque, on choisit le nom de Pamphile LeMay qui, à l'origine, avait suggéré la construction d'un édifice pour la bibliothèque.

Depuis maintenant 70 ans, l'édifice «B» ou Pamphile-LeMay abrite la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Dans ses murs, dix premiers ministres, de Gouin à Bourassa, ont présidé les assemblées du Conseil exécutif. Des ministres, des Présidents de l'Assemblée et des députés ont occupé ses bureaux. S'il est vrai que les murs ont des oreilles et que les bibliothèques sont la mémoire des peuples, l'édifice Pamphile-LeMay est certainement un témoin privilégié de l'histoire du Québec contemporain. Il

est à souhaiter que les promeneurs curieux de Québec iront, à l'occasion de son anniversaire, saluer ce monument discret de la capitale.



Photographie montrant la structure d'acier de la Bibliothèque du Parlement. — (Cliché par "Le Soleil")

La nouvelle aile de l'édifice parlementaire

Intéressante revue des travaux d'agrandissement du Parlement durant l'année qui se termine le 30 juin, 1911

Quelques détails sur la construction de la bibliothèque

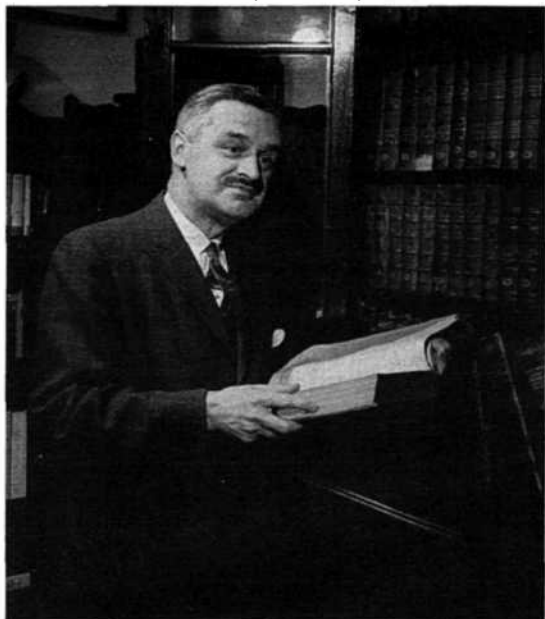
DEUX SIÈCLES D'HISTOIRE À LA BIBLIOTHÈQUE DU «PARLEMENT»

Gilles Lesage

En près de 200 ans d'histoire, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a accumulé plus de 500,000 documents, une histoire riche et variée et des «histoires» hautes en couleurs.

M. Jean-Charles Bonenfant, qui y fut employé durant 30 ans et directeur de 1952 à 1969, a déjà raconté comment son prédécesseur avait été nommé en 1934. Jean-Charles Harvey, rédacteur en chef du *Soleil*, venait de publier *Les demi-civilisés*, un roman qui fit scandale; il fut destitué de son poste pour plaire aux autorités religieuses. Le gouvernement libéral de Taschereau voulait lui assurer un poste digne de lui et lui permettre de gagner honorablement sa vie. Normalement, Harvey aurait dû être nommé à la Bibliothèque, le poste étant libre, à la suite de la retraite de Joseph Desjardins. Mais on n'osa le placer à un endroit où les idées personnelles avaient quelque importance ou influence. C'est ainsi que Georges-Émile Marquis, directeur du Bureau de la statistique depuis vingt ans, devint directeur de la Bibliothèque, et que Harvey lui succéda aux statistiques, un poste neutre par excellence.

Jean-Charles Bonenfant (1952-1969)



L'Hôtel du Parlement vers 1853. D'après une gravure de Saranoy et Major. (Coll. A.N.Q.)

Dans un excellent roman, *Au-delà des visages*, publié en 1948, le romancier québécois André Giroux a campé un portrait légèrement cruel d'un bibliothécaire du Parlement qui, pour des lecteurs avertis, ressemblait quelque peu à Marquis.

C'était encore l'époque de l'index, de la réserve et de la rigueur moraliste, comme en fait foi ce passage du rapport de Marquis aux députés le 28 mars 1940:

«Pendant que les uns, écrit-il, trouvent que nous sommes trop sévères, pour les jeunes gens et jeunes filles qui voudraient se nourrir de littérature dangereuse, d'autres on insinué que nous recevions des journaux de gauche ou communistes, et que nous souscrivions à des publications pernicieuses au point de vue moral et philosophique.

«Je vous sou mets avec la présente liste des livres que nous avons achetés et celle des publications auxquelles nous souscrivons. En parcourant ces listes, on pourra voir que ces accusations ou insinuations sont mal fondées.

«Nous considérons que la Bibliothèque est destinée aux adultes et non aux enfants, ni même aux adolescents. Aucune permission n'est donnée aux étudiants, quels qu'ils soient, de se ravitailler à la Bibliothèque, étant donné que les supérieurs de plusieurs maisons d'éducation nous ont priés de leurs laisser le soin de choisir les livres que doivent lire les enfants dont ils ont à coeur la formation morale et intellectuelle.

«Les livres de la Bibliothèque sont classés en trois divisions bien distinctes: l'index, la réserve et la bibliothèque pour tous.

«Nous avons la dernière édition du catalogue de «L'index Librorum Prohibitorum»(1938) et nous en suivons les indications. Nul ne peut avoir accès aux rayons de l'index sans une autorisation de l'Orateur (président de l'Assemblée) ou d'une autorité ecclésiastique. La réserve contient un certain nombre de livres classés comme dangereux ou mauvais, au point de vue moral et seuls les hommes ayant un cours classique complet y sont admis».

M. Marquis ajoute qu'il prend avis des ouvrages de l'abbé Bethléem et du Père

*Allée centrale 1921
Photo La Presse, Montréal*



CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Mercr., 10 Mars. Un Bill grossier qui fait l'application de certaines sommes d'argent y mentionnées pour rembourser pareilles sommes avancées par ordre de Sa Majesté conformément à deux adresses de la Chambre d'Assemblée, a été lu une troisième fois et passé; et des Messieurs ont été nommés pour le porter au Conseil Législatif.

La Chambre s'est formée en Comité sur le rapport du Comité Spécial nommé pour considérer les arrangements qu'il est nécessaire de prendre au sujet des livres importés pour l'usage de la Chambre; et ayant adopté les Résolutions du Comité Spécial avec quelques amendements, elles ont été accordées par la Chambre.

*La Gazette de Québec, no 1929, 18 mars 1802
Collection: Séminaire de Québec*

Sagehomme pour établir une classification.

Délicat, M. Bonenfant ne nous dit pas à quel moment il cessa lui-même de prendre ces avis, mais il soulève un autre pan de la savoureuse petite histoire de la Bibliothèque.

Durant près d'un siècle, après la confédération, l'enregistrement du prêt de livres se faisait dans d'immenses cahiers, chaque «client» ayant sa page. La consultation de la page d'un adversaire politique aurait pu, dans certains cas, être compromettante, révélant indirectement des intentions ou des lectures «dangereuses», à une époque où on ne badinait pas avec la morale. Ce grand registre était donc confidentiel.

Comme tous les autres, M. Duplessis possédait sa page à la Bibliothèque. En date du 22 mai 1947, on y trouve cette inscription: «Marcault: l'art de tromper et d'intimider». En 1961, un député demanda qui avait emprunté l'ouvrage la dernière fois et s'il avait été retourné. M. Bonenfant croyait que le gouvernement ne devait pas répondre à cette question, qui l'obligeait à rompre son secret professionnel. Mais le président de l'Assemblée lui demanda de fournir par écrit le renseignement. Ce qui permit au premier ministre, M. Jean Lesage, de répondre à son député que l'ouvrage de Marcault avait été emprunté en 1947 par Duplessis et n'avait pas été retourné à la Bibliothèque depuis.

Cette indiscretion provoqua une belle fureur, que M. Bonenfant qualifie de tempête dans un verre d'eau. Il croit que le livre n'avait pas été emprunté par Duplessis lui-même, mais par un fonctionnaire de son bureau. De plus, son titre était légèrement trompeur. Publié au début du siècle sous le titre *L'art de tromper, d'intimider et de corrompre l'électeur*, l'ouvrage de l'ecclésiastique Charles Marcault n'était pas un manuel technique de corruption électorale, mais une thèse dénonçant les candidats qui se faisaient élire sous de faux prétextes et ne travaillaient ensuite qu'à «la confection de lois tyranniques et anti-religieuses».

1882 H^{on} M^{rs} Mercier

Table des livres

Date des livres	Titre des livres	Signature	Date des livres	Titre des livres
Janv. 15	Journal des Débats 1881	P. G. B.	Janv. 15	Journal des Débats 1881
"	Journal des Débats 1882	P. G. B.	"	Journal des Débats 1882
"	Journal des Débats 1883	P. G. B.	"	Journal des Débats 1883
"	Journal des Débats 1884	P. G. B.	"	Journal des Débats 1884
"	Journal des Débats 1885	P. G. B.	"	Journal des Débats 1885
"	Journal des Débats 1886	P. G. B.	"	Journal des Débats 1886
"	Journal des Débats 1887	P. G. B.	"	Journal des Débats 1887
"	Journal des Débats 1888	P. G. B.	"	Journal des Débats 1888
"	Journal des Débats 1889	P. G. B.	"	Journal des Débats 1889
"	Journal des Débats 1890	P. G. B.	"	Journal des Débats 1890
"	Journal des Débats 1891	P. G. B.	"	Journal des Débats 1891
"	Journal des Débats 1892	P. G. B.	"	Journal des Débats 1892
"	Journal des Débats 1893	P. G. B.	"	Journal des Débats 1893
"	Journal des Débats 1894	P. G. B.	"	Journal des Débats 1894
"	Journal des Débats 1895	P. G. B.	"	Journal des Débats 1895
"	Journal des Débats 1896	P. G. B.	"	Journal des Débats 1896
"	Journal des Débats 1897	P. G. B.	"	Journal des Débats 1897
"	Journal des Débats 1898	P. G. B.	"	Journal des Débats 1898
"	Journal des Débats 1899	P. G. B.	"	Journal des Débats 1899
"	Journal des Débats 1900	P. G. B.	"	Journal des Débats 1900

Registre de la Bibliothèque de la législature, Québec 1889

Bref, conclut M. Bonenfant, les succès électoraux de Taschereau et de Duplessis n'étaient aucunement liés à la consultation du livre de Marcault; mais il était de bonne guerre, au point de vue politique, d'associer le nom de Duplessis à un titre aussi percutant. En janvier 1962, James Bamber en a fait l'objet dans *Le Nouveau Journal*, d'une série de six articles, dont le premier indique le ton tendancieux: «Après Taschereau, Duplessis hérite du livre «L'art de tromper les électeurs»».

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale est une des plus anciennes du pays, ses origines remontant au début du parlementarisme dans le Bas-Canada. En effet, dès que les deux chambres se réunissent pour la première fois à Québec, en décembre 1792, elles sentent le besoin de posséder un certain nombre de livres permettant aux parlementaires d'accomplir leur tâche. Le premier bibliothécaire fut le greffier de la Chambre basse. Il s'occupait de l'achat des livres, en contrôlait le prêt et, à compter de 1802, il présentait un rapport d'ailleurs plutôt laconique. Le premier catalogue imprimé paraît en 1810, le second, en 1827: la Bibliothèque contient alors 3,000 volumes.

En 1833, l'écrivain Etienne Parent est

nommé bibliothécaire, tout en étant traducteur français et conseiller juridique de l'Assemblée. La collection atteint alors 5,000 volumes.

En 1837-38, c'est la rébellion des patriotes et la suspension de la constitution de 1791. La bibliothèque parlementaire du Bas-Canada survit à la suspension des institutions représentatives. En 1840, l'Union des deux Canadas amène aussi la fusion des bibliothèques législatives de deux provinces. Cette bibliothèque se déplace avec les conseillers législatifs et les députés, qui siègent tour à tour à Kingston, Montréal, Toronto et Québec.

«Les députés étaient obligés, écrit le docteur Narcisse-Eutrope Dionne, au grand désespoir de plusieurs, d'émigrer à chaque parlement d'une ville à l'autre, ayant parfois à franchir des distances considérables, sans autre moyen de transport que la carriole ou la légendaire calèche. Comme la bibliothèque était une et ne pouvait être fractionnée en quatre sections, il fallut bon gré mal gré soumettre les livres au régime de l'émigration et, tous les quatre ans, les encaisser pour les diriger vers la capitale provisoire. On voit d'ici le sort de cette bibliothèque ambulante, exposée aux nombreuses vicissitudes des emballages, des transports par voie fluviale, des déballages, etc. «En 1849, nous la retrouvons à Montréal, après avoir fait un séjour de quatre ans à Kingston».

À la suite d'une émeute, disent les éphémérides, les Anglo-Montréalais incendient le Parlement; 13,000 volumes sont brûlés. Dionne raconte: «Le 25 avril, au cours d'une émeute survenue à Montréal à propos de l'adoption par la Chambre d'Assemblée d'un bill d'indemnité en faveur des exilés de 1837, le feu se déclara aux édifices parlementaires et les consuma avec les livres de la bibliothèque. La perte fut presque complète... Cet incendie fut véritablement désastreux, car il fallut commencer en neuf la partie concernant le droit parlementaire, le droit civil, la série des documents officiels qui, pour la députation, valait mieux que tout le reste».

Dionne donne des détails sur les pertes et il conclut: «Tant de richesses amassées au prix des plus pénibles efforts, furent englouties en quelques minutes dans le brasier allumé par des incendiaires que la loi fut impuissante à atteindre. Les Communiards de Paris, en 1871, respectèrent au



moins la Bibliothèque nationale et quelques dépôts d'archives».

En 1854, un autre incendie détruit le Parlement de Québec; 8,000 volumes brûlent et ce qui reste de la bibliothèque s'installe temporairement au Séminaire de Québec. En 1857, la bibliothèque a 30,000 volumes et elle est réinstallée au Parlement. En 1865, la bibliothèque parlementaire contient environ 55,000 volumes. À Ottawa, désigné pour être la capitale du Canada confédéré, l'on avait construit entretemps une bibliothèque pouvant loger 90,000 volumes.

«Ce fut en 1865 que l'on commença le grand et suprême déménagement de la bibliothèque de Québec à Ottawa, raconte Dionne. La mise en caisse dura du 28 septembre au 26 octobre. On se servit de barges pour le transport. Le déballage commença le 5 février suivant, et l'installation ne fut à peu près complète qu'à l'ouverture du parlement, vers le commencement de juin 1866. Il ne restait plus à Québec que les ouvrages de droit français, qui ne tardèrent pas à prendre le chemin de la capitale, aussitôt que les codificateurs eurent terminé leurs travaux».

À Québec, il faut commencer tout en neuf. La bibliothèque est créée en même temps que la nouvelle Législature de la province, en 1867. Pamphile LeMay devient bibliothécaire d'une bibliothèque en exil. Dès son premier rapport, au début de 1869, il fait état de plus de 5,700 volumes, «sans compter les journaux et autres documents parlementaires».

En quinze ans, LeMay réussit à grouper une collection de 30,000 volumes, dont la plupart sont détruits dans l'incendie qui ravage le Parlement en 1883. On ne sauve que 4,500 volumes, qui servent de base à la nouvelle bibliothèque, établie au premier étage de l'actuel Hôtel du Parlement, où siège encore l'Assemblée. Avocat et poète, LeMay fut bibliothécaire pendant vingt-cinq ans. Il y a quelques années, l'Assemblée donna son nom à l'immeuble où la bibliothèque est installée depuis 1915 (édifice B).

En 1892, Narcisse-Eutrope Dionne fut rédacteur du journal conservateur *Le Courrier du Canada*, avec son ami Thomas Chapais. Travailleur et érudit, écrit Bonenfant, pendant plus de 35 ans, en même temps qu'il était successivement journaliste et bibliothécaire, Dionne publia de nombreux ouvrages historiques. En vingt ans

(1892-1912), sous sa direction, la collection passe de quelque 34,000 volumes à 95,000 volumes et 25,00 brochures. Il est le grand-père du juge Denys Dionne, de la Commission de police du Québec.

Pour succéder au docteur Dionne, en 1912, on fit appel à Ernest Myrand, qui avait été journaliste au *Canadien* avant de devenir fonctionnaire. Auteur de quelques ouvrages historiques, c'est sous sa gouverne que furent aménagés les locaux actuels. À sa mort, en 1921, Joseph Desjardins, qui avait servi sous les trois bibliothécaires précédents, devient directeur, poste qu'il occupe jusqu'à sa retraite en 1934. Georges-Emile Marquis succède à Desjardins et est directeur jusqu'en 1952, alors que son assistant Jean-Charles Bonenfant, lui succède

Reçu avocat en 1935, alors qu'il était déjà journaliste à *L'Événement-Journal*, M. Bonenfant fut secrétaire du premier ministre Duplessis d'avril 1937 jusqu'à la défaite de l'Union nationale, en octobre 1939. La coutume voulait alors que le secrétaire du premier ministre se voit confier un autre emploi dans l'administration. On («échange» pour Alexandre Lame (relégué à la Bibliothèque, lors de la défaite des libéraux en 1936), qui devenait secrétaire du nouveau premier ministre, Adélard Godbout.

Sa vocation de bibliothécaire était née du hasard, mais M. Bonenfant y est demeuré fidèle par goût, puis par métier. «Je croyais demeurer à la Bibliothèque quelques mois avant de revenir au journalisme ou de pratiquer le droit, relate-t-il. J'y

Salle de consultation 1921
Photo La Presse, Montréal

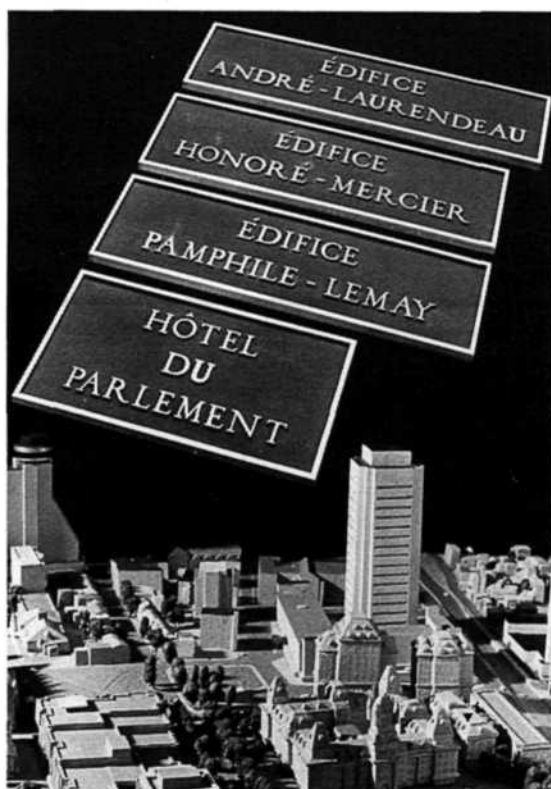


Mme Hélène Dupéré

ai vécu trente années de vie modeste mais heureuse et peut-être féconde. J'ai souvent eu l'impression de travailler dans une bibliothèque qui était à la fois publique, universitaire et parlementaire. Nous accomplissons, en effet, toutes les tâches d'une bibliothèque publique dans une ville qui n'en possédait pas. Je n'en finirais pas de raconter des anecdotes du genre de celles que connaissent dans le monde entier les bibliothécaires qui renseignent le public.

«J'ai vu des cardiaques faire des crises en consultant le Larousse médical; j'ai répondu à des timides qui voulaient consulter des livres pour savoir «comment faire des enfants»; j'ai conseillé un monsieur qui voulait creuser un puits dans un terrain sablonneux. Par ailleurs, j'ai accueilli de nombreux universitaires, Canadiens, Français, Américains et Anglais, qui poursuivaient des recherches à Québec. Enfin, j'ai connu et renseigné d'innombrables parlementaires et leurs conseillers appartenant à tous les partis».

Que de journalistes, pressés par l'heure de tombée, M. Bonenfant a également dépannés au cours des ans; aussi aimable qu'intarissable, il était pour tous, même le petit nouveau, une inépuisable source de documentation. En 1969, il quitte la Bibliothèque et est professeur de droit à l'Université Laval, jusqu'à sa mort, en octo-



bre 1977. Quelques mois plus tard, le pavillon de la Bibliothèque de l'Université Laval devient le Pavillon Bonenfant. De son côté, l'Assemblée nationale crée la Fondation Jean-Charles Bonenfant, afin de promouvoir les études de droit parlementaire, et une plaque commémorative est dévoilée à la Bibliothèque de l'Assemblée, devenue l'édifice Pamphile-LeMay.

Depuis novembre 1969, Me Jacques Prémont, ancien secrétaire du Conseil exécutif, dirige la Bibliothèque : depuis la Confédération et Pamphile LeMay, il est le septième titulaire d'une institution centrale, dont la collection est passée de quelques centaines de volumes à plus d'un demi-million de documents, sans compter les brochures et les journaux.

Jean-Charles BONENFANT, La Bibliothèque de l'Assemblée nationale et ses bibliothécaires, dans *Livre, bibliothèque et culture québécoise*, Montréal, ASTED, 1977, pp. 641 à 649.

N.-E. DIONNE, *Historique de la Bibliothèque du Parlement à Québec, 1792-1892*, lu le 27 mai 1902 devant la Société royale du Canada.

Gilles GALLICHAN, Narcisse-Eutrope Dionne, bibliographe, miméographié, 19 p. et *Hommage à Narcisse-Eutrope Dionne*, Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, vol. 14 no. 1, janvier 1984.

Le Devoir, samedi 28 avril 1984

Le rapport Garneau sur la Bibliothèque de la législature (1940)

Jean-Guy Pelletier

M. Jean-Guy Pelletier est agent de recherche
à la division de la reconstitution des débats
de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Le 18 mars 1940, un document de 29 pages rédigé par un certain René Garneau, conservateur adjoint et directeur technique de la bibliothèque est adressé au président de l'Assemblée législative du Québec, monsieur Bernard Bissonnette. Il s'agit d'un rapport sur la Bibliothèque de la législature.

L'auteur:

Né à Québec, le 4 mai 1907, René Garneau fait des études aux universités de Québec, de Montréal et de Paris où il obtient une licence ès lettres. Il devient critique littéraire aux journaux *Le Canada* et *Le Soleil* à partir de 1934 tout en commençant à occuper des fonctions de secrétaire au département du procureur général sans doute en 1935⁽¹⁾.

En avril 1934, le cardinal Villeneuve, ne trouvant pas séant que Jean-Charles Harvey, l'auteur du fameux roman *Les Demi-civilisés*, soit directeur de la Bibliothèque de la législature, obtient son remplacement par G.-E. Marquis, le directeur du Bureau des statistiques de la province⁽²⁾. Ce changement se produit durant les dernières années du régime Taschereau. L'arrivée au pouvoir de Maurice Duplessis en août 1936 amène d'autres perturbations dans la fonction publique québécoise.

Le Soleil, en publiant, le 13 janvier 1937, un article faisant état d'une réorganisation de la bibliothèque est l'occasion d'une polémique. Monsieur Marquis dans une lettre de rectification adressée au directeur du journal⁽³⁾ mentionne, que contraire-

ment à ce que disait le journal, depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau régime de l'Union nationale, le personnel n'a pas tellement augmenté. En fait, il y a seulement deux nouveaux venus: un ancien journaliste et un ancien secrétaire du département du Procureur général. Monsieur Marquis ajoute ceci: «Il y a encore de la place et du travail pour des hommes de leur culture, de leur compétence et de leur entraînement, à la bibliothèque». Cet ancien secrétaire du département du procureur général s'appelle René Garneau. Lorsque monsieur Duplessis prend le pouvoir en août 1936, il conserve en plus du poste de premier ministre, celui de procureur général. Peut-être identifié au régime précédent, monsieur Garneau doit donc quitter les fonctions qu'il occupe à l'époque de Taschereau pour passer à la Bibliothèque. Nous n'avons pas la date de son arrivée mais la réponse de monsieur Marquis à l'article du *Soleil* prouve qu'il s'y trouve au début de 1937. L'arrêté en conseil le nommant à la Bibliothèque est daté du 27 novembre 1937; monsieur Garneau d'après les termes de ce document, est nommé «conservateur-adjoint et directeur technique de la bibliothèque de l'Assemblée législative»⁽⁴⁾.

Il semble donc que l'arrivée de monsieur Garneau à la Bibliothèque n'a pas déplu au directeur même si son avis, sans doute, ne lui a pas été demandé. Les antécédents de nouveau conservateur-adjoint

(1.) Nous n'avons pu retrouver sa date de nomination au département du procureur général, une recherche intensive dans les archives, de ce ministère permettrait peut-être de la retrouver.

(2.) «Le premier ne connaissait rien aux livres et le second ignorait tout de la statistique» Jean-Charles Harvey, *Les Demi-civilisés*, éditions de l'Homme, 1962, p.10

(3.) Lettre du 14 janvier 1937 conservée dans le fonds Marquis, archives de la bibliothèque.

(4.) Sa «démission volontaire (...) en tant que secrétaire du département du procureur général, à dater du premier décembre 1937», est acceptée (arrêté en conseil du 27 novembre 1937, no 3105).



M. René Garneau

peuvent d'ailleurs en faire un bon élément pour l'institution. Ainsi, M. Marquis signale dans un rapport, que de mai 1938 jusqu'à l'automne de la même année, monsieur Garneau a participé à une enquête sur les bibliothèques dans la province. La même chose se reproduit en 1939⁽⁵⁾. Quand le parti libéral reprend le pouvoir en 1939, monsieur Marquis en profite pour écrire au nouveau premier ministre, M. Godbout et lui faire remarquer que le gouvernement «pourrait faire une économie considérable en plaçant ailleurs ou en renvoyant certains êtres inutiles à la bibliothèque». Il ajoute que «depuis deux ans, trois employés de la bibliothèque ont été autorisés par l'Orateur, à faire une enquête sur les bibliothèques dans la province. Leur absence n'a pas augmenté le travail des autres commis de la bibliothèque restés au poste»⁽⁶⁾.

Le chef de cabinet du premier ministre ayant demandé plus de détails, monsieur

Marquis fait parvenir une liste du personnel classé en deux catégories: nécessaires et disponibles. Bien entendu, M. Garneau est dans le dernier groupe. Monsieur Marquis fait d'ailleurs remarquer que son poste de conservateur-adjoint et de directeur technique est superflu⁽⁷⁾.

L'année suivante, il fait des remarques similaires aux présidents du Conseil législatif et de l'Assemblée législative⁽⁸⁾. Il ajoute aussi qu'il ne connaît rien du travail de René Garneau et qu'il a pris ses instructions (avec les deux collègues qui travaillent avec lui) du Secrétaire de la province et de son sous-ministre. Sa démarche n'ayant rien donné, monsieur Marquis est plus pressant le 3 juin 1940, auprès du président du Conseil législatif⁽⁹⁾: il demande qu'on lui donne l'autorité nécessaire pour mettre Garneau à l'ouvrage au service de la bibliothèque car il est depuis près de trois ans «au service du Secrétariat Provincial, sous la direction de M. Jean Bruchési».

Le 4 juin, monsieur Marquis écrit une nouvelle lettre dans laquelle il reprend les termes de sa missive de la veille⁽¹⁰⁾ en ajoutant toutefois ceci: Monsieur Garneau, a soumis à plusieurs, entre autres au Président de l'Assemblée législative et au chef du Cabinet du premier ministre, un volumineux rapport sur la bibliothèque et j'ai pris connaissance de ce rapport, moi, conservateur de la Bibliothèque, lorsque vous avez eu la délicatesse de m'en présenter une copie (...). C'est ainsi qu'un subalterne passe par dessus la tête de son chef pour atteindre les autorités supérieures». Nous avons là la réaction «à chaud» du conservateur de la bibliothèque. Voyons maintenant de plus près ce fameux rapport.

Le rapport:

L'auteur mentionne d'abord qu'il n'entre pas dans ses attributions administratives d'apprécier la valeur des employés mais il reconnaît leur dévouement et leur application. Puis, il passe en revue l'organisation matérielle de la bibliothèque: celle-ci est richement meublée dans les locaux

(5.) Rapport du bibliothécaire, 15 mars 1939, p. 3 et lettre de l'Orateur de l'Assemblée législative du 5 juin 1939.

(6.) M. Marquis à M. Adélar Godbout, 30 novembre 1939.

(7.) M. Marquis à M. Godbout, 5 décembre 1939.

(8.) Marquis à Hector Laferté et à Bernard Bissonnette, 28 mars 1940.

(9.) Marquis à Laferté, 3 juin 1940.

(10.) Marquis à Laferté, 4 juin 1940.

(qu'elle occupe encore actuellement) mais il relève un certain nombre de lacunes: éclairage faible, risques d'incendie et manque d'espace dans les sous-sol consacrés aux journaux. Il propose enfin une répartition du travail entre les différentes sections de la bibliothèque et l'attribution de responsabilités particulières à chacun des employés.

L'auteur en arrive alors à la partie principale de son rapport qu'il appelle des problèmes de bibliothéconomie. Parmi ces problèmes, il y a celui de l'acquisition, de la classification et de la mise sur étagère des volumes. Il fait remarquer, que lors de la réception des nouveaux ouvrages, plusieurs règles de bibliothéconomie ne sont pas observées entre autres au niveau de l'estampillage car «il suffit à un lecteur malhonnête d'arracher la couverture d'un livre pour que celui-ci ne garde aucune marque de notre bibliothèque»⁽¹¹⁾. Ces vols sont d'autant plus facilités que les lecteurs ont accès aux rayons. Il propose donc de les en exclure en établissant un comptoir de prêt.

De plus, vue l'absence de catalogue topographique, tout inventaire ou recensement étant impossible, les volumes peuvent disparaître fort longtemps. On apprend en lisant ce rapport que le système de catalogue n'est pas encore très développé. La bibliothèque a adopté grâce à l'initiative de T.-D. Bouchard⁽¹²⁾, qui est orateur de 1930 à 1936, un système Dewey simplifié. Il n'y a pas de registre d'entrée des nouvelles acquisitions, ni de catalogue par sujet. D'ailleurs, l'auteur souligne qu'il y a «trop de réformes à accomplir (...) pour qu'il soit question de l'établissement de ce catalogue qui serait, en somme, un raffinement de gentillesse envers la clientèle».

L'auteur déplore aussi l'inexistence d'un catalogue topographique. En somme, en plus du catalogue général par auteur ou par titre d'anonymes, il n'y a à la bibliothèque qu'un catalogue méthodique ou analytique s'inspirant du système Dewey qui sert à la fois de catalogue par sujets et de catalogue topographique. Il propose à la place que la bibliothèque développe son propre

système méthodique en s'inspirant d'auteurs français et aussi de la Bibliothèque du Congrès. Fait aussi grave, au dire de Garneau la bibliothèque ne possède même pas de catalogue de ses incunables et des ouvrages précieux. Il offre ses services pour procéder à ce travail. Enfin, concernant l'organisation de la bibliothèque, il fait aussi remarquer que l'enregistrement des sorties de livres se fait d'une façon archaïque; il n'y a pas de bulletins de prêt. À la place, on inscrit sur la page que possède chaque lecteur dans un registre le titre du livre emprunté. Allusions indirectes, peut-être, au poste de directeur de la statistique qu'occupait monsieur Marquis avant de devenir bibliothécaire, l'auteur indique que l'absence de fiches empêche toute statistique sur l'activité de la bibliothèque.

Monsieur Garneau ne se contente pas de critiquer l'organisation de la bibliothèque, il pose aussi des questions assez pertinentes sur ce qu'on appellerait aujourd'hui la clientèle qui doit être desservie. Ainsi il dit que l'institution tend à devenir une bibliothèque pour jeunes filles, il cite des noms d'auteurs frivoles ou niais comme Dely ou Féval dont les ouvrages devraient être retirés des rayons et envoyés à l'Institut canadien en retour d'ouvrages plus sérieux. Cette clientèle impose l'existence d'un Enfer et d'une Réserve.

Il recommande donc, après avoir étudié les différents rôles qui pourraient être donnés à la bibliothèque, que celle-ci devienne une bibliothèque d'étude. Elle dessert, dit-il le seul gouvernement français d'Amérique et elle doit devenir la bibliothèque nationale des Canadiens français sans oublier de continuer à assurer le service intellectuel des parlementaires et des fonctionnaires. Il recommande l'intensification des échanges avec les autres pays car jusqu'ici, dit-il, ceux-ci se sont fait surtout avec les États-Unis. C'est pourquoi il n'oublie pas les journaux et les périodiques. Il donne une liste de titres qui devait être abandonnés au profit de périodiques et de journaux qui seraient plus dignes d'une bibliothèque d'étude. Il recommande aussi que cette dernière puisse acquérir des manuscrits d'auteurs canadiens-français et établir une politique de dons en créant une section spéciale qui porterait le nom de donateurs.

Dans l'ensemble, ce rapport ne pourrait faire scandale aujourd'hui. Mais monsieur Garneau n'a sûrement pas mis tous les

(11.) À ce moment, seule la reliure porte l'estampille (p. 19).

(12.) Il faut signaler qu'Ernest Myrand proposa l'adoption éventuelle du système Dewey dès 1915. Rapport du bibliothécaire, 1918, p.9.



atouts de son côté en le rédigeant hors de la connaissance de son supérieur et en ne lui en faisant même pas parvenir un exemplaire. Pour le reste, ce document ne manque pas de pertinence. Bien rédigé, il s'élève au-dessus de la grisaille administrative de l'époque. La plume alerte est celle d'un véritable intellectuel.

Au lieu de s'élever contre le conservateur, il propose au contraire de lui donner plus de pouvoir et il recommande diverses améliorations qui ne seront finalement faites que dans les années soixante, souvent même après le départ du propre successeur de Marquis, Jean-Charles Bonenfant.

On pourrait dire que l'auteur voit trop grand quand il parle de donner un rôle national à la bibliothèque mais à l'époque, il n'y avait pas encore de bibliothèque nationale à Montréal et la bibliothèque de la législature était alors la grande bibliothèque de Québec qui a accueilli des générations d'étudiants.

Dans l'immédiat le rapport eut-il des suites? Monsieur Marquis le reçut très mal non seulement parce qu'il n'en avait pas reçu copie mais aussi parce que les critiques et les lacunes constatées étaient une sorte de désaveu de son administration. Malgré nos recherches, nous n'avons pu retrouver les commentaires écrits que le directeur promettait de faire à monsieur

Laferté⁽¹³⁾. On sait cependant que Garneau fut encore libéré durant l'été 1940 et l'été 1941 pour participer à l'enquête sur les bibliothèques.

En octobre 1940, on apprend que le conservateur avait l'intention de demander à son employé de faire «un travail de vérification de la classification en vue de la confection d'un catalogue sur fiches ou sur feuilles mobiles»⁽¹⁴⁾. Il ne semble pas que ce travail ait été entrepris. Par ailleurs, il faudrait citer en entier le rapport négatif que monsieur Marquis fait au premier ministre en 1941, il dit entre autres choses que ses ordres sont «entravés à chaque instant par des employés qui n'ont pas autre chose à faire que de la coulisser ou bien écrire des rapports contre moi»⁽¹⁵⁾.

Le nom de Garneau revient encore une fois en 1941 à l'occasion de l'achat de livres d'un particulier qu'il recommande, alors que Marquis s'y oppose⁽¹⁶⁾. C'est là l'un des derniers gestes de Garneau à la bibliothèque. Il quitte probablement à la fin de 1941 pour s'engager l'année suivante comme lieutenant dans l'armée canadienne. Il poursuit par la suite sa carrière en participant à l'enquête Massey sur les lettres et les arts et occupe divers postes dans la diplomatie canadienne. Il est mort le 25 octobre 1983⁽¹⁷⁾.

Si les principales recommandations du rapport de Garneau avaient été acceptées, nulle doute que la bibliothèque de l'Assemblée nationale aurait pris, dès les années de la deuxième guerre, une envergure remarquable. L'inertie politique de ces années-là l'a en fait laissé vivre sans perspectives d'amélioration ou de restructuration. Monsieur Garneau, qui avait sans doute les qualités nécessaires pour la diriger, orienta autrement son désir d'action.

(13.) Voir la note 10.

(14.) M. Marquis précise que ce travail devrait être accompli sous la direction de L.-P. Doré. Ce qui signifie que Garneau, directeur adjoint, qui recevait un salaire de \$3,000.00 était sous la direction d'un catalogueur gagnant \$1,800.00! Marquis à Laferté, 3 octobre 1940.

(15.) Marquis à Godbout, 14 juillet 1941.

(16.) Il avait envoyé un rapport d'évaluation à Hector Laferté en passant encore une fois sur la tête de son directeur. M. Laferté répond directement à Garneau (avec copie à Marquis) en l'autorisant de faire l'achat. (Laferté à Garneau, 10 septembre 1941). L'année suivante, Marquis se plaint de cet achat pris sur le budget de la bibliothèque.

(17.) Les journaux font paraître divers éloges nécrologiques. (Voir: Roger Lemelin, *Le Devoir*, 24 octobre 1983, p. 4 et *Le Soleil*, 5 novembre 1983, p. A-17. Jean-Charles Falardeau, *Le Devoir*, 12 novembre 1983, p. 15.

Roger Duhamel, *La Presse*, 4 novembre 1983, p. A-6).

LE RÈGLEMENT DU PRÊT À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Depuis sa fondation, en 1792, la Bibliothèque de la Législature a considéré de son devoir de répondre aux besoins documentaires des membres des différents parlements qui se sont succédés et aussi de suppléer à la carence d'organisation documentaire pour répondre aux aspirations des différents milieux culturels de la région de la capitale provinciale.

Les temps ont changé. La région urbaine de Québec s'est dotée d'un excellent réseau de bibliothèques publiques, les bibliothèques ministérielles sont gérées par des spécialistes de la documentation et les organismes para-publics et éducationnels ont développé de magnifiques bibliothèques fort bien équipées.

La Bibliothèque de l'Assemblée nationale se devait de revenir à sa mission première soit de répondre aux besoins d'information et de documentation des membres du Parlement québécois.

La réforme de la procédure parlementaire, instaurée par la Loi de l'Assemblée nationale ajoute une dimension nouvelle au rôle traditionnel du député: celui de surveillant ou contrôleur de l'administration publique. Cette nouvelle dimension se concrétise par la création de commissions parlementaires permanentes dont les membres, tous députés, doivent se familiariser avec des aspects souvent complexes des problèmes qui leur sont soumis.

D'autre part, le personnel de l'Assemblée nationale maintient des services de support au fonctionnement de l'Assemblée et de ses composantes. C'est là leur raison d'être et leur unique mandat.

Il en va de même pour la Bibliothèque qui est partie intégrante de ce mandat. Ce qui ne veut pas dire que la Bibliothèque soit pour autant fermée au citoyen. La collection est là, mais le service qui s'y rattache demeure orienté vers le support aux membres de l'Assemblée.

Cette nouvelle orientation devait, d'une part, conduire le Bureau de l'Assemblée nationale à exiger des autorités de la Bibliothèque un élagage massif de la documentation non pertinente à sa mission, et d'autre part, à clarifier l'aire des services qu'elle est appelée à rendre.

Les délimitations du service du prêt aux usagers, dont on trouvera les grandes lignes ci-après, découlent de la définition même du mandat d'une bibliothèque législative.

Comme la majorité des bibliothèques, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale prête sa documentation à ses usagers pour des périodes qui peuvent varier et à des conditions prédéterminées.

Gérard Vleminckx
Directeur-adjoint de la Bibliothèque

1. Définition des usagers

Il importe de distinguer deux catégories d'usagers: les usagers prioritaires, les fonctionnaires, le public et les bibliothèques hors du réseau gouvernemental québécois.

1.1 Les «usagers prioritaires» sont:

— Les membres et le personnel de l'Assemblée nationale.

— Le personnel des organismes qui relèvent de l'Assemblée nationale, notamment: Directeur général des élections, Pro-

tecteur du citoyen, Vérificateur général.

— Les stagiaires parlementaires.

— Les journalistes de la Tribune de la presse

— Le personnel politique des cabinets ministériels et les chercheurs des partis politiques.

1.2 «Les fonctionnaires» comprend le personnel des ministères et organismes gouvernementaux québécois, à l'exclusion du réseau para-public.

1.3 «Le public» désigne tout citoyen qui utilise les ressources de la Bibliothèque.

1.4 La quatrième catégorie recouvre toutes les bibliothèques et centres de documentation non rattachés à l'administration publique québécoise.

2. CONDITIONS ET MODALITÉS DU PRÊT

2.1 Usagers prioritaires

Cette catégorie d'usagers jouit en priorité du prêt de la documentation. L'utilisateur prioritaire peut emprunter sur place, par téléphone ou par écrit.

La durée du prêt est de deux semaines pour les publications périodiques et d'un mois pour les autres documents. Un prêt peut être renouvelé si le document n'est pas demandé par un autre usager prioritaire.

2.2 Les fonctionnaires

Les fonctionnaires peuvent consulter sur place notre documentation. Pour emprunter, ils doivent s'adresser à la bibliothèque de leur ministère ou organisme (prêt-entre-bibliothèques). Le personnel des organismes qui n'ont pas de bibliothèque ou centre de documentation pourra emprunter directement sous réserve de l'approbation de la Direction de la Bibliothèque.

Les bibliothèques du réseau gouvernemental québécois peuvent emprunter par téléphone ou par écrit. L'utilisation de la formule normalisée du PEB n'est pas obligatoire.

La durée du prêt est de deux semaines pour tous les documents, renouvelable si le document n'est pas demandé par un autre usager.

2.3 Le public

Le public peut consulter sur place notre documentation. Pour emprunter, il doit s'adresser à une bibliothèque publique.

2.4 Les bibliothèques

Les bibliothèques non rattachées au réseau gouvernemental québécois peuvent emprunter en utilisant la formule normalisée de PEB ou le courrier électronique.

La durée du prêt est de deux semaines, renouvelable si le document n'est pas demandé par un autre usager.

Pour cette catégorie d'usagers, des frais sont appliqués uniquement sur une base de réciprocité.

La Bibliothèque de l'Assemblée natio-

nale se réserve le droit de rappeler avant échéance tout prêt consenti à un usager non-prioritaire et de limiter le nombre de prêts simultanés.

3. RESTRICTIONS ET EXCEPTIONS:

Les catégories suivantes de documents seront consultées sur place:

- Les volumes de la collection spéciale (ouvrages rares et précieux).
- Les ouvrages de référence.
- Les recueils de lois et règlements.
- Les recueils de jurisprudence.
- Les publications parlementaires, y compris les mémoires présentés aux commissions.
- Les documents de la session.
- Les gazettes officielles.
- Les publications des deux derniers recensements du Canada.
- Les publications du Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes.
- Tous les documents publiés avant 1900.
- Les journaux.
- Les microformes.

Les revues sur papier peuvent être prêtées. Mais pour des raisons de disponibilité de l'information, la Bibliothèque préfère fournir une photocopie lorsque le demandeur désire spécifiquement un ou des articles.

4. Photocopie

Un service restreint de photocopie est disponible. Les demandes allant à l'encontre de la loi sur les droits d'auteur seront refusées.

La Bibliothèque ne fournit pas de photocopies multiples d'un même original. Les ouvrages rares et précieux, ceux parus avant 1900, et, de façon générale, tous les documents qui risquent d'être détériorés par la photocopie ne sont reproduits qu'avec la permission expresse du directeur ou des directeurs adjoints.

Des frais de photocopie sont applicables à toutes les demandes venant de l'extérieur du réseau gouvernemental québécois. Dans le cas des bibliothèques, des ententes de gratuité réciproque peuvent être conclues.

* Le Directeur, les directeurs adjoints et les responsables de division peuvent autoriser le prêt de ces documents à notre clientèle prioritaire, de façon exceptionnelle et pour une période de temps très limités.